



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU 01 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

**Étaient convoqués :** Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

**Étaient excusés :**

Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ;  
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;  
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.

**Étaient absents :**

Mme GROSBOIS Mélanie, excusée ;  
Mme HUBERT Céline, excusée.

**Secrétaire de séance :** Mme Muriel NOIROT

Nombre de conseillers en exercice.....	28
Nombre de conseillers présents.....	23
Nombre de suffrages exprimés.....	26

Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

### **2025-12-08 / Tarifs municipaux 2026**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur** Proposition de Monsieur le Maire ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Certains des services proposés par la commune peuvent être onéreux pour les usagers, et une tarification peut être fixée pour leur usage. Le Conseil Municipal a transféré par délégation au Maire cette compétence lors de la séance du 25 mai 2020, mais il est proposé au conseil de porter un avis sur les tarifs envisagés pour l'année 2026. Il est ainsi proposé de les augmenter d'une manière uniforme au regard de l'inflation, basée sur la variation de l'Indice des Prix à la Consommation de l'INSEE relevé en octobre 2025 et fixant cet indice sur un an à 1%, à la nuance près d'un arrondi de ces tarifs aux multiples de 5 centimes.

Deux éléments sont par ailleurs proposés pour modification :

- L'intégration du tarif de coupe de bois, mis en place par délibération du 4 janvier 2021,

- Le tarif du chenil communal, avec une distinction entre la prise en charge de l'animal en divagation et les frais de garde au chenil.

**Oui** le rapporteur ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver** la modification des tarifs municipaux selon les tableaux annexés,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Le Lion d'Angers, 01 décembre 2025.

Le Maire,  
**Étienne GLÉMOT**



Le secrétaire de séance,  
**Muriel NOIROT**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publié sur le site internet le :

Tarifs des locations de salle 2026						1,00%
------------------------------------	--	--	--	--	--	-------

#### ESPACE ÉMILE JOULAIN

Nature de la location		Le Lion d'Angers				Hors commune
		Association		Particuliers, entreprises		
		Été	Hiver	Été	Hiver	Été
SALLE DES FÊTES	1 jour en semaine (Lundi au vendredi 9h/22h) WEEK END 2 jours	95 € 292 €	134 € 371 €	178 € 636 €	217 € 715 €	295 € 883 €
SALLE DE RESTAURATION	1 jour en semaine (Lundi au vendredi 9h/22h) WEEK END 2 jours	59 € 95 €	98 € 174 €	119 € 201 €	157 € 280 €	142 € 234 €
SALLE DE RESTAURATION + CUISINE	1 jour en semaine (Lundi au vendredi 9h/22h) WEEK END 2 jours	152 € 234 €	191 € 313 €	201 € 354 €	240 € 433 €	234 € 467 €
ESPACE EMILE JOULAIN ENTIER	1 jour en semaine (Lundi au vendredi 9h/22h) WEEK END 2 jours	244 € 526 €	283 € 604 €	377 € 988 €	416 € 1 067 €	467 € 1 165 €
						505 € 1 244 €

#### SALLE D'ANDIGNÉ

Nature de la location		Le Lion d'Angers				Hors commune
		Association		Particuliers, entreprises		
		Été	Hiver	Été	Hiver	Été
SALLE DES FÊTES	1 jour en semaine (Lundi au vendredi 9h/22h) WEEK END 2 jours	59 € 211 €	98 € 289 €	140 € 258 €	179 € 336 €	176 € 408 €
PETITE SALLE SANS RESTAURATION	1 jour en semaine (Lundi au Vend 9h/22h)	22 €		51 €	89 €	64 €
						101 €

Caution pour l'espace loué (sauf précisions particulières)	1 000 €
Caution pour matériel sono	500 €
Caution pour ménage	300 €
Forfait ménage pour l'espace loué	200 €

#### ESPACE SAINT EXUPÉRY

Nature de la location		Le Lion d'Angers / Andigné		Hors commune
		Association	Particuliers, entreprises	
J. BREL	1 journée	GRATUIT	56 €	78 €
G. BRASSENS	1/2 journée	GRATUIT	34 €	56 €
A. PAILLARD,	1 journée	GRATUIT	78 €	89 €
D. POCHET	1/2 journée	GRATUIT	56 €	66 €
caution pour l'espace loué		AUCUNE	200 €	200 €
caution ménage		AUCUNE	100 €	100 €
forfait ménage pour l'espace loué		AUCUN	50 €	50 €

#### Particularités/précisions :

> Application du tarif "hiver" du 15/10 au 30/04

> Pour les associations lionnaises, possibilité de verser une caution en début d'année civile pour l'ensemble des locations de l'année (basé sur la caution la plus importante)

> Versement de 30% du montant de la location en arrhes lors de la réservation de la salle

> Salle Andigné : la petite salle sans restauration est mise à disposition sans supplément de tarif mais avec la contrainte de la libérer le dimanche matin



1,00%	TARIFS SERVICES PUBLICS : année 2026	2025	2026
-------	--------------------------------------	------	------

<b>1</b>	<b>Matériel</b>	Tarifs	Tarifs
	* par barrière et par jour	2,40 €	2,40 €
	* gratuité pour association lionnaise et collectivité	gratuit	gratuit

<b>2</b>	<b>Redevance occupation du Domaine Public</b>		
	Hors marché hebdo	* Marchand (pizza, galettes, crêpes...)	35,55 €
	Par présence	* Manège, cirque	63,05 €
	<b>Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)</b>		
	Terrasse	le M <sup>2</sup> par an	6,75 €
			6,80 €

<b>3</b>	<b>Marché hebdomadaire/présence</b>		
	<b>a) Approvisionnement</b>		
	* Abonné (par mètre linéaire)	0,65 €	0,65 €
	* Occasionnel (par mètre linéaire)	1,25 €	1,25 €
	<b>b) Véhicule aménagé</b>		
	*camionnettes < à 3,5 T	au linéaire	au linéaire
	* camion semi-remorque	au linéaire	au linéaire
	*expo véhicules (voitures, tracteurs)	4,80 €	4,85 €
	*branchement électrique	0,95 €	0,95 €
	<b>c) Stationnement camions - vente -déballage</b>		
	*gros camions marchandises (outils)	68,20 €	68,85 €

<b>4</b>	<b>Minibus</b>	* facturation au kilomètre parcouru	0,45 €	0,45 €
		* dépôt de garantie	158,00 €	159,00 €
		<i>* réservé aux associations lionnaises qui ont signé la convention d'utilisation</i>		

<b>5</b>	<b>Mobiliers</b>			
	<b>*pour tous</b>	* dépôt de garantie contrat de mise à disposition signé par l'utilisateur produire une attestation d'assurance responsabilité civile	158,00 €	159,00 €
	<b>*associations lionnaises</b>	chaises : à l'unité tables 4m x 1 m & tréteaux à l'unité si transport par personnel communal	gratuit	gratuit
	<b>* particuliers lionnais</b>	chaises à l'unité tables pliantes 2m x 1 m : l'unité si transport A/R par personnel communal	gratuit	gratuit
	<b>* associations extérieures</b>	chaises à l'unité tables 4m x 1 m & tréteaux à l'unité	1,25 €	1,25 €
			2,50 €	2,55 €

<b>6</b>	<b>CIMETIERE</b>			
	<b>Concession</b>	* classe unique de 30 ans (2m x1m) LE LION D'ANGERS	275,23 €	277,70 €
		*classe unique de 30 ans (2mx1m) ANDIGNE	240,31 €	242,50 €
		*Terrain pour cavurne 1m <sup>2</sup> ANDIGNE	97,48 €	98,35 €
	<b>Cavurne</b>	*Classe unique sur 30 ans	441,52 €	445,50 €
	<b>Caveau Provisoire</b>	* par jour, pour le 1er mois	1,37 €	1,40 €
		* par jour, pour le 2ème mois	2,75 €	2,75 €
	<b>Jardin du Souvenir</b>	dispersion des cendres (pour les personnes domiciliées au Lion)	gratuit	gratuit
		dispersion des cendres (pour les personnes non domiciliées au Lion)	43,58 €	43,95 €
		plaque inscription avec nom du défunt (concession de 30 ans)	51,61 €	52,05 €
		<b>Concession avec Chapelle le m<sup>2</sup></b>	349,77 €	352,95 €

7	Photocopies			
		Publics noir A4 uniquement	0,70 €	0,70 €
		Associations et SIG A4 noir	0,12 €	0,12 €
		A4 couleur SIG ou Assos	0,35 €	0,35 €
		A3 couleur SIG ou Assos	0,75 €	0,75 €
8	Animaux en divagation - Chenil communal			
		Prise en charge initiale		
		Chien	65,00 €	
		Chien catégorisé ou animal déclaré mordeur	85,00 €	
		Chat ou NAC*	45,00 €	
		Frais de garde journaliers**		
		Chien	10,00 €	
		Chien catégorisé ou animal déclaré mordeur	20,00 €	
		Chat ou NAC*	8,00 €	
		(*) Nouveaux Animaux de Compagnie : seulement si les conditions le permettent		
		(**) Frais ajoutés au montant de la prise en charge initiale pour chaque nuit passée en chenil		
9	Jardins familiaux		42,75 €	43,15 €
10	P.A.J (Point Accueil Jeunes)			
		* Nuitée/enfant	1,65 €	1,70 €
		* Utilisation vestiaires des Guenelles	gratuit	gratuit
		(*) ex : camps des Francas et à la base Cap Anjou Bleu		
11	Local "A la Croisée des Chemins"			
		Catégorie unique	Extérieur	Extérieur
		Accueil de Sans Domicile Fixe	gratuit	gratuit
		Pèlerins	13,75 €	13,90 €
12	Location salle omnisport et terrains de sports			
		Equipement extérieurs	11,61 €	11,75 €
		salle (tarif de base + gardien + chauffage)	19,70 €	19,97 €
13	Clé ou Badge - salles communales <i>en cas de perte</i>		25,00 €	25,00 €
14	Vente de bois			
		Bois sur pied (tout public)	40,00 €	40,00 €
		Bois couché (tout public)	50,00 €	51,00 €
		Bois coupé (personnel communal)	90,00 €	91,00 €
		Bois coupé (autres)	110,00 €	111,00 €
		Charge à l'usager de nettoyer les lieux lors de l'enlèvement du bois		